

Droit Economie Gestion, Mention Sciences du management, Spécialité Comptabilité contrôle audit

RNCP12736 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	315, 314, 313
Code(s) ROME	M1202, M1203, M1204, M1205, M1207
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

<http://www.univ-valenciennes.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Lorsqu'il mène des activités d'expertise-comptable, le professionnel contrôle la régularité, la sincérité et la fiabilité des comptes d'une entreprise par rapport à la législation et aux normes, le plus souvent dans le cadre de missions ponctuelles successives. Il formule des remarques et des préconisations sur les comptes et les documents vérifiés, principalement dans un rapport de synthèse remis à la direction. Il peut conseiller la direction sur des problèmes de gestion financière et de procédures administratives. Inscrit comme commissaire aux comptes, le professionnel intervient sur des missions d'audit légal pour certifier les comptes des entreprises et garantir la fiabilité de l'information financière.

Dans le cadre d'une activité en entreprise, le professionnel est généralement responsable de la tenue courante des comptes en comptabilité générale et parfois en comptabilité analytique. Il rassemble, coordonne et vérifie les données comptables. Il établit régulièrement et présente sous forme normalisée les documents comptables légaux : bilan annuel, compte de résultats, et toutes informations ponctuelles demandées par la direction (situations mensuelles, trimestrielles, tableaux de bord...). Il peut également exercer des activités connexes de type financier (trésorerie...), fiscal (calcul d'impôt, déclarations...) ou social (salaires, bilans...). Il peut aussi conseiller la direction sur les prévisions à court terme. Il formule des propositions sur les stratégies à moyen terme et suivant les directives de la direction, s'acquitte de missions engageant la responsabilité de l'entreprise (recherche et négociation de ressources financières...).

Il structure les données représentatives de la marche de l'entreprise nécessaires aux prises de décisions (bilans, comptes de résultats, tableaux de bord).

En tant qu'auditeur externe, le professionnel intervient dans des missions de conseil définies contractuellement avec le dirigeant dans des domaines très divers (ouverture de capital, fonction personnel, mise en place de systèmes d'information...).

Dans le cadre de missions en contrôle de gestion, le professionnel exerce en permanence une surveillance des

indicateurs de gestion mis en place pour évaluer l'activité de l'entreprise, et fournit les informations à la direction. Il apprécie les causes et les effets des écarts identifiés entre les objectifs et les réalisations et peut proposer à la direction des actions correctives à mettre en oeuvre.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le professionnel est capable

- d'analyser et d'interpréter l'ensemble des opérations et concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques.
- de produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes
- de conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns,
- d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités,
- de produire et d'exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets),
- de gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan).
- de négocier avec les tiers (exemple : banques)
- d'assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social.
- de rechercher dans la documentation technique (par exemple le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et parfois complexe
- de communiquer par oral et par écrit, parfois les résultats de son travail (par exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).
- d'exposer oralement et par écrit le résultat de travaux en anglais
- de manager une équipe

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation publique ;
- Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- chef de mission ou chef de groupe dans un cabinet d'expertise comptable en charge d'un portefeuille de clients sous la responsabilité directe d'un expert-comptable ;
- collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes sous la responsabilité directe du commissaire aux comptes ;
- responsable comptable dans des structures moyennes ou importantes (la taille étant une approximation du niveau de complexité) ;
- responsable de la consolidation ;
- contrôleur de gestion ;
- responsable administratif et financier d'une structure moyenne ou grande ;
- responsable du service d'audit interne d'un groupe.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable modifiée par l'article 5 de l'Ordonnance 2004-279 du 25 mars 2004 (JO 27 mars 2004)

Articles L820-1 et suivant du code de commerce modifiés par l'ordonnance n°2005-1126 du 8 septembre 2005 - art. 3 JORF 9 septembre 2005 relatifs à l'exercice de la profession des commissaires aux comptes.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 465 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	49 701
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Enseignants, enseignants-chercheurs
et professionnels

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP7218

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12736/>